

**JFMA**

*La vision montparnassienne, du monde  
de DocMinet, maître impérial de JFMA,  
s'exprime dans DocMinet Gazette  
numéro 3 - 3 octobre 2009*

**Moreau**

# DocMinet Gazette

Le cinéma et moi?

Je suis un grand  
amateur de télévision  
que je regarde avec mon  
maître...

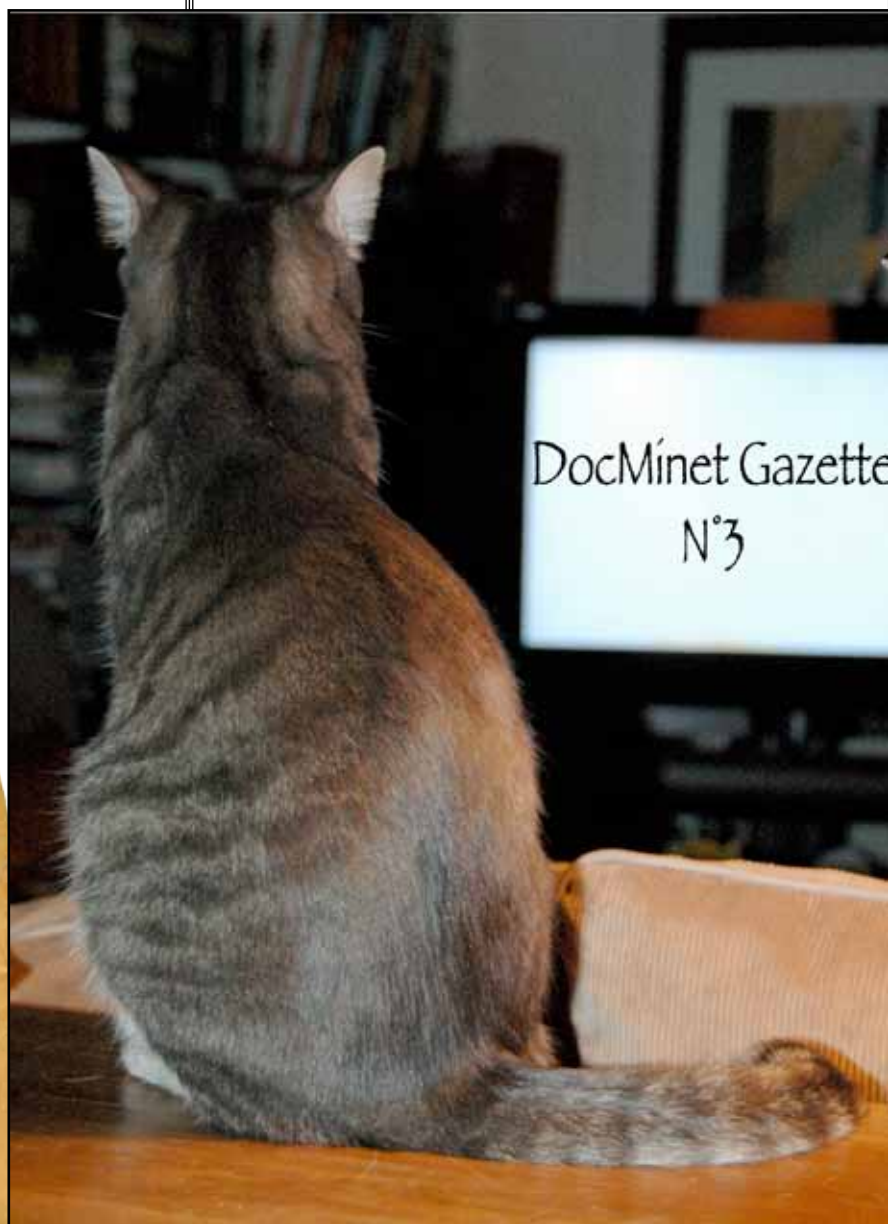
Il aime Polanski et les  
belles filles, moi aussi!

Mais je préfère  
Stéphane  
Audran et Luis  
Buñuel!

DocMinet

**POLANSKI**  
**C'est exquis!**  
**Violanska**  
**C'est pas ça!**

Quiconque a vu  
au moins l'un des films majeurs de Polanski



**Le Connard décapitalisé**

n'en disconvient pas, le metteur en scène est un génie contemporain consacré par de nombreuses récompenses, Oscars et autres Césars, Ours, Lions etc... Je regarde toujours Chinatown avec plaisir et j'ai été ému aux larmes par Le Pianiste. Le fils du ghetto de Varsovie est devenu un compatriote, tant mieux, il nous fait honneur à nous Français. Il a tenu les plus belles femmes du monde dans ses bras et/ou les a dirigées, parfait. Il a dû vivre des drames dont l'assassinat de sa jeune femme, la ravissante Sharon Tate, ne fut pas le moindre, nous le plaignons sincèrement.

**Je n'ai pas eu** de fille. J'ignore comment je me serais comporté si, à l'âge de treize ans, elle avait dû céder aux entreprises galantes, on ne peut plus douteuses pour qui n'a pas lu Choderlos de Laclos et Philippe Sollers, d'un Roman Polanski en rut. J'ai connu l'Amérique de cette époque et je n'ai pas de mal à imaginer l'ambiguïté d'une situation amenant une teen à poser pour un press-book de mannequin à l'âge où, dans le temps – le mien ? –, on faisait du

napperon patronnée par un chaperon ! Brigitte Bardot, bien que de peu mon aînée, n'avait pas encore été Vadim-activée et la Nouvelle Vague de 1958 était une invention « parisienne ». Les teens de l'Amérique des années 70-80 expérimentaient la révolution sexuelle qui les amenait à se faire dépuceler avec les premières menstrues ; c'était l'époque des premières familles décomposées ; les enfants étaient livrés à eux-mêmes ; les psycho-pédiatres s'en effrayaient. Et, pourtant, carabin, je chantais qu'une pucelle à l'horizon, tontaine, ce n'était qu'une illusion, tonton !

**Depuis que** le monde est monde, les femmes vivent des époques sociologiques cycliques où il faut soit avancer plus vite que la machine soit au contraire freiner des quatre fers. Jusqu'à cette fin du II<sup>e</sup> Millénaire, l'antienne était « Marions-les, marions-les », n'est-ce pas Juliette (Gréco) ? Je ne peux évoquer le viol d'une jeune fille sans me référer à la rage homicide de Max von Sydow dans « La Source », film d'Ingmar Bergman de 1960 ; il me semble que, mis devant une situation similaire, j'aurais réagi ainsi. Mais relisons ne serait-ce que l'histoire de France, il n'est question que de mères maquerelles poussant leurs filles dans les lits des princes ou, à défaut, des riches bourgeois, de Casanova rarement capteurs de la virginité des orifices où ils enfoncent leurs appendices priapiques, de rois amateurs de chair fraîche... Louis XV le bienaimé n'y dérogeait pas, lui qui vivait, paraît-il, dans la terreur de la vérole ! Vérole des guerres napoléoniennes qui réhabilita le culte marial... Sida des années Reagan qui reposa la pertinence du dogme de l'abstinence chez les juniors incités par ailleurs à jouir en solitaire pour éviter de s'emmerder et devenir des serial-killers par sublimation déviée des tendances.

**Justine** ou les infortunes de la vertu ! De qui est-ce ? Ah oui ! du divin Marquis de Sade ! Un génie de la littérature française, l'un des progéniteurs des neurosciences au service de la sociologie du XXI<sup>e</sup> siècle. Il avait été embastillé par la royauté puis charentonisé par les sans-dieux pour cause de perturbations graves de la moralité des populations de l'ère des lumières françaises revisitée par Napoléon-Bonaparte. Mis sur un piédestal par les surréalistes et nommé par Bataille et Heine, et bien plus que Voltaire



et Rousseau, il est devenu le parangon du martyrologe des génies persécutés par la morale officielle.

**Polanski est-il** un fils d e Sade ou de Vadim ? Son génie lui vaut-il l'immunité juridique et judiciaire qu'habituellement on ne confère à ces « débauchés » qu'après leur mort. La dépucelle californienne pardonne à ses assauts. Est-ce à dire qu'elle reconnaît en lui un clone de Vadim, un homme qui sut enseigner le plaisir de la chair sublimé par un érotisme classieux à d'innombrables représentantes du sexe opposé qui lui furent assez reconnaissantes pour ne pas le poursuivre en justice pour dommages et intérêts après la perte d'un petit capital qu'aujourd'hui la chirurgie plastique sait d'ailleurs réparer pour que ce soit mieux qu'avant. La dame en question qu'on a entrevue à la télé alors qu'elle a la beauté de la quarantenaire épanouie, n'a pas la dégaine de la frustrée de Brétécher. Il n'a donc pas dû être trop maladroit. Rien n'est pire pour une femme et ceux et celles qui la chérissent réellement qu'un viol compliqué de douleurs physiques et morales irréparables par le seul versement d'une indemnité sonnante et rébuchante. Celles qui s'en contentent relèvent d'une littérature plus

orientée vers le comique troupier que le tragique racinien.

## Roman Polanski

aurait usé de champagne pour faire céder la jeunette qui s'était peut-être inondée de Chanel n°5 fauchée dans l'armoire de sa mère. C'est une arme classique de la panoplie du séducteur à la Française. A-t-il choisi du Moët et Chandon ou du mousseux de la Napa Valley ? Auquel cas, il ferait rustaud, le Polaque ! S'attendait-elle à un nouveau James Bond et fut-elle déçue de ne pas se voir verser une flûte de Dom Pérignon ? Mais la justice californienne se moque de cette argumentation technique. Elle est le bras séculier d'un État, la Californie, qui vit sous le régime d'un droit spécifique, fondé comme le droit fédéral, sur la jurisprudence. Polanski a commis un délit indiscutable au plan juridique. Il est possible qu'il soit poursuivi par un juge atrabilaire comparable au policier Javert dans les Misérables. Cela ne change rien au problème. Si la justice californienne se pliait à la requête singulière que lui oppose le lobby favorable à Polanski, elle entérinerait une « disruptive innovation » qui rendrait impossible dans l'avenir tout jugement punitif d'actes similaires commis par n'importe quel pégreoleux.



On ne lui reprochera pas plus, en Californie ou ailleurs, qu'à DSK ou à Clinton d'être une bête de sexe tant qu'ils contrôlent leurs pulsions dans un état de droit libéral et religieux très formellement sourcilieux. On ne peut que reprocher à ce génial artiste d'avoir eu la lâcheté de fuir une justice qui a à entériner nombre de changements socioculturels en Californie : la « colonisation » du territoire par les Latinos n'est pas le moindre ; à elle s'oppose l'« invasion » asiatique ; leurs visions respectives de la sexualité des adolescents ne sont pas identiques à celles des Wasps ou des Muslims. Le dévergondage évident et assumé du milieu du show-biz doit-il être érigé en système philosophique universel sur un continent où l'on se bat contre la misogynie et la violence et pour le respect des minorités homosexuelles ? Comme en toute démocratie représentative, la loi se fait au Parlement, à Sacramento en l'occurrence, et est appliquée par le Gouverneur, en l'occurrence Schwarzy ler, qui connaît bien le monde du spectacle hollywoodien. L'affaire Polanski fera peut-être évoluer la législation mais une nouvelle loi se heurtera à la

tradition jurisprudentielle, étatique et fédérale, qui fait la joie et la fortune des avocats états-uniens.



JFMA, 1 e 3 octobre 2009.

